

Questions posées par VeloVersailles aux candidats aux municipales 2020 :

VeloVGP et ses antennes sur le territoire de Versailles Grand-Parc, est une association d'usagers, d'intérêt général qui oeuvre pour la promotion des mobilités actives douces (vélo, marche à pied, ...) Voici quelques questions posées par l'antenne VeloVersailles aux candidats aux municipales de 2020 sur leurs projets en matière de déplacements doux. Les réponses seront publiées sur le site de VeloVersailles.

La loi d'orientation des mobilités prévoit plusieurs mesures pour tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici 2024. En France, seulement 3 % des déplacements du quotidien sont assurés par le vélo aujourd'hui, peut-être un petit peu plus à Versailles. Parmi les dispositions de cette loi, il est prévu de lutter contre les ruptures de continuité des pistes cyclables, améliorer la lutte contre le vol et introduire un forfait développement durable. Par ailleurs, on voit se généraliser les EDP qui permettent une approche multimodale du déplacement quotidien, et les VAE qui « effacent les côtes et doublent la distance envisageable pour les trajets », modifiant l'usage exclusif de la voiture (50% des trajets font moins de 3 km).

Sur la situation de Versailles : cette ville est reconnue comme plus cyclable que les autres villes, et a même été classée 3ème dans sa catégorie « villes entre 50 et 100 000 habitants » selon le baromètre 2017. Cependant, il subsiste au moins une centaine de points noirs, il y a des itinéraires qui ne sont pas couverts par des pistes cyclables, l'entretien des pistes ou bandes cyclables laisse à désirer, le problème du vol est massif, en particulier autour des gares, et la jonction entre Versailles et les communes avoisinantes comportent de nombreux trous. Pourtant, les versaillais sont traditionnellement attachés à l'utilisation du vélo, facilitée par la topographie de la ville.

C'est pourquoi nous demandons aux candidats ce qu'ils comptent faire pour assurer leur juste place aux modes actifs et notamment le vélo.

Pour préciser vos projets, nous vous proposons une liste de questions ci-dessous :

Les aménagements cyclables

1. Seriez-vous favorable à passer toute la ville de Versailles en zone 30, la vitesse à 50 restant l'exception comme à Grenoble ?

[Les plus grands axes de la ville \(Avenue de Paris, de St-Cloud, Bd St Antoine, etc\) sont des routes départementales où ce n'est pas la municipalité qui décide des règles. Nous ferons en revanche pression sur le département pour que ce soit le cas et généraliserons cette mesure aux rues sous responsabilité municipale.](#)

2. Seriez-vous favorable à expérimenter, comme à Strasbourg, Bordeaux ou Dijon, des « vélorues »- axes où les vélos peuvent circuler au milieu de la route sans être doublés par des voitures (imposant aux automobilistes à cohabiter sans s'octroyer la place dominante) ; cette formule ne nécessite pas d'aménagement cyclable particulier excepté la pose de panneau et sécurise cyclistes et piétons dans les zones de fréquentation dense ?

L'idée est séduisante, mais il y a semble-t-il peu de voies à Versailles qui s'y prêtent, en raison soit de leur largeur, soit de la circulation des bus. Nous préférons privilégier d'autres solutions que nous verrons plus loin.

3. Dans la liste des points noirs, certains retiennent toute notre attention pour la prochaine mandature : que comptez-vous faire pour :

- *Terminer l'aménagement cyclable du boulevard de la République ?*
- *Sécuriser les déplacements des cyclistes rue des Chantiers, rue du maréchal Foch, rue du Maréchal Joffre (Solutions possibles : supprimer du stationnement de voitures ; y instaurer des vélorues ?)*

Le plan de circulation actuel des vélos nous paraît particulièrement inadapté et dangereux pour les cyclistes et les piétons. Nous souhaitons le revoir en totalité, en concertation avec les habitants et utilisateurs. Les voies cyclables en contresens de voies de circulation à sens unique, notamment sont accidentogènes, notamment aux intersections. D'une manière générale, nous souhaitons mettre en place de vraies voies cyclables séparées de la circulation automobile, dans les contre-allées, ou sur la chaussée, mais avec mise en place d'un séparateur..

4. Le maire de Versailles est aussi le président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui a la compétence pour les aménagements cyclables hors agglomération :

- *Comptez-vous mettre en place une instance de concertation avec les associations d'usagers pour définir avec eux les priorités de liaison pour un cyclisme au quotidien entre les communes de l'agglomération ?*

Nous souhaitons être des élus de proximité, travaillant en étroite concertation avec les différentes associations représentatives. Nous considérons que les associations, impliquées dans leur domaine sont les meilleurs spécialistes de celui-ci et qu'il est primordial de les consulter.

5. **Le collectif Vélo** Île-de-France, dont VéloVGP est membre, travaille sur un projet de réseau express régional **vélo** (RER V). L'objectif ? Munir la métropole parisienne d'axes structurants pour faciliter le déplacement du cycliste au quotidien. Un de ces axes permettrait de rejoindre le pont de Sèvres depuis l'ouest parisien dont Versailles. La Région Île de France est très à l'écoute de ce projet

- *Nous demandons que les élus à la ville de Versailles soutiennent notre projet.*

Nous soutiendrons ce projet auquel nous sommes favorables.

Stationnement et vol des vélos

L'usage de la bicyclette se développe à Versailles, le manque de places de stationnement à certains endroits est patent.

1. Le stationnement dans les gares :

- *Notre demande : Offrir aux cyclistes un stationnement sécurisé fermé à proximité de toutes les gares de Versailles.*

Non seulement, le stationnement des vélos n'a pas été privilégié jusqu'à maintenant, mais le vol des vélos est également un fléau qu'il faut endiguer. La mise en place de points de stationnement sécurisés pour les vélos figure dans notre programme, pas seulement à proximité des gares, mais aussi à d'autres endroits qui se prêtent également à ce type d'infrastructure (marchés, écoles, commerces...)

Les bicyclettes trop nombreuses n'arrivent plus à stationner à la gare rive droite.

L'installation d'un grand parking à vélos à Rive Droite devient une priorité. L'aide de la région Ile de France devrait faciliter la tâche.

En effet, la Région Île de France vient de voter un financement particulier inclus dans son « Plan vélo » pour augmenter les places de stationnement vélos à 50 000

places d'ici 2025 dans les gares. La gare Rive Droite pourrait en bénéficier.

2. Les stationnements vélos en dehors des gares :

La ville a déjà augmenté le nombre de places de stationnement offertes, mais leur nombre est encore insuffisant. Il faut multiplier les places de stationnement devant les cinémas, les commerces (Monoprix) et devant ce qu'on appelle les pôles générateurs de flux sans pour autant gêner la circulation de piétons sur les trottoirs

- *Seriez-vous favorable à la création des places de stationnement vélos sur la chaussée au même titre que les voitures ou les motos.*

L'installation de parcs sécurisés, qui est une solution plus efficace permet de ne pas avoir recours à cette option

- *Seriez-vous prêt à expérimenter une installation de racks vélos provisoires les jours de marché à Notre-Dame (surtout le dimanche) qui pourrait contribuer à désengorger les lieux.*

C'est une idée intéressante à examiner avec attention

- *les bandes cyclables sur l'avenue de Paris ont été supprimées provisoirement pour augmenter les places de stationnement de voitures et camionnettes pendant la construction du nouveau parking vélo. Nous demandons que les bandes cyclables de l'avenue de Paris soient redessinées.*

3. Le vol des vélos :

- *Quelle stratégie comptez-vous mettre en oeuvre pour améliorer la lutte contre ce fléau en particulier aux abords des gares ?*

D'une manière générale, nous avons la volonté de lutter contre toutes les formes d'insécurité et le vol des vélos en fait partie. Notre programme prévoit de doubler le nombre de policiers municipaux pendant la mandature. Nous voulons également tripler le nombre de caméras de vidéo-surveillance, et surtout mieux les implanter, en privilégiant les endroits à risque et à forte fréquentation comme les gares.

- *Que comptez-vous faire pour récupérer les 80 places de stationnement sécurisés en surface perdus devant la gare des Chantiers, inscrites pourtant dans l'enquête publique du PEM Chantiers*

Nous nous proposons d'étudier le sujet en concertation avec les populations concernées

4. Le stationnement résidentiel :

L'habitat ancien est prépondérant à Versailles. Les cours d'immeubles ne peuvent pas recevoir d'abri vélo. Le coefficient d'emprise au sol étant bien souvent au maximum, les services de l'urbanisme n'accordent pas le permis de construire. La difficulté de mettre son vélo à l'abri est un des freins à l'utilisation de la bicyclette :

- *Seriez-vous prêt à proposer la création d'abri vélos sécurisés pour du stationnement résidentiel sur la voie publique d'une dizaine de places répartis dans la ville là où l'habitat ancien est prépondérant (exemple à Lille)*

Nous avons répondu plus haut à ce point : La généralisation d'abris vélos sécurisés fait partie des points importants de notre programme

- *Seriez-vous favorable à l'utilisation des parkings souterrains pour les cyclistes (parking Boulevard de La Reine par exemple).*

Les parkings souterrains sont concédés à des sociétés privées par le biais de délégations de service public qui définissent les modalités d'utilisation de ces parkings. La municipalité précédente n'a pas négocié cela. Nous l'aborderons lors de la prochaine négociation.

Location de vélos et VeloStation

1. Envisagez-vous de mettre en place une location de vélo ou d'EDP à la journée permettant en particulier aux touristes de rejoindre le château depuis les gares ?

Il nous paraît que la puissance publique (état, collectivités locales) n'a pas pour vocation de tout gérer. En revanche, nous aiderons des entreprises privées qui souhaiteraient mettre en place ce type de produit

2. Seriez-vous favorable à la création d'une vélostation qui ferait de la location de vélos (voir ci-dessus) de la réparation de vélos, du gardiennage de vélos

Là aussi, c'est le rôle du secteur privé de faire ce genre de prestations

3. Versailles Grand Parc vient d'installer des équipements de type outillage simple et matériel de gonflage à Vélizy et à Viroflay. Pourrait-il y en avoir à plusieurs points dans la ville de Versailles, notamment proche des gares ?

Incivilités

1. Comptez-vous installer de la vidéo verbalisation permettant de protéger les vélos contre les incivilités des véhicules à moteur, et de protéger les piétons contre l'abus de circulation des cyclistes ou EDP sur le trottoir.

Nous sommes favorables au développement de la vidéo surveillance, mais nous souhaitons qu'elle serve à la lutte contre la délinquance et donc nous ne sommes pas favorables à la vidéo verbalisation

2. Le stationnement des véhicules de livraison sur les bandes cyclables empire semaine après semaine avec le développement des achats sur Internet. La ville prévoit-elle d'augmenter les places de livraison en journée ?

L'observation montre que les véhicules de livraison stationnent souvent en double file à proximité de places de livraison, même quand celles-ci sont vides. La solution n'est donc peut-être pas la multiplication de places de livraison qui viendrait eu détriment des places de stationnement « normales » réservées aux automobilistes qui viennent faire leurs courses. Ceci aurait donc un impact négatif sur les commerçants et sur l'économie versaillaise. La solution réside malheureusement dans la répression et la verbalisation de ces véhicules.